

Fondation Ethos
2, Place Cornavin
Case postale
CH-1211 Genève 1
T +41 (0)22 716 15 55
F +41 (0)22 716 15 56
www.ethosfund.ch

Ethos – Fondation suisse pour un développement durable

Procès-verbal de la 16^e assemblée générale ordinaire

Date **Mercredi 5 juin 2013, 9h15**
Lieu **Hotel Ador, Laupenstrasse 15, 3001 Berne**

En sa qualité de Président, Kaspar Müller ouvre cette 16^e assemblée générale ordinaire des membres de la Fondation Ethos. Le Président constate que l'assemblée générale a été convoquée conformément aux statuts et qu'elle est valablement constituée.

Il précise que 43 institutions sont représentées et que l'ordre du jour ne suscite pas de commentaire.

1. Procès-verbal

Le Président soumet le procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mai 2012 à l'approbation des membres. Aucune observation n'est formulée.

Vote : Le procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mai 2012 est approuvé à l'unanimité et sans modification.

2. Activités et comptes 2012

2.1 Présentation des activités de la Fondation, du rapport annuel et des comptes 2012

Le Président et le Directeur présentent un résumé des activités de la Fondation au cours de l'exercice écoulé. Le Président fait référence en particulier aux points suivants:

- La Charte de la Fondation Ethos est entrée en vigueur en septembre 2012. Elle a été complétée par un second but : « Promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère au bénéfice de la société civile dans son ensemble et qui préserve les intérêts des générations futures ».
- L'association Ethos Académie a été fondée le 10 avril 2012 sous l'impulsion de la Fondation Ethos. Elle a été publiquement lancée en juin 2012. L'association reprend le second but de la Fondation Ethos qui est de « Promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère ». L'association est cependant indépendante juridiquement de la Fondation Ethos et est exonérée fiscalement. Elle permet d'élargir le champ d'action d'Ethos aux personnes privées par des activités de sensibilisation : conférence et débats, études, soutien à l'exercice des droits de vote. Chacun peut devenir membre ou donateur. Toutes les informations se trouvent sur www.ethosacademie.ch. En 2012, Ethos Académie a notamment organisé deux événements à Zurich et Genève autour de l'initiative « Contre les rémunérations abusives ».
- Vincent Kaufmann, Head of Investment and Controlling, a récemment été nommé Directeur adjoint de la Fondation Ethos et de la société Ethos Services.

Le Président remercie tous les collaborateurs/trices d'Ethos pour le grand engagement dont ils ont fait preuve et qui se reflète dans les réalisations de l'exercice écoulé.

Le Directeur ajoute les points suivants :

- Ethos fait partie des six institutions qui ont initiées en janvier 2013 les « Lignes directrices pour les investisseurs institutionnels en vue de l'exercice des droits sociaux dans les sociétés anonymes ». Ces dernières permettent aux investisseurs de s'autoréguler en matière d'exercice des droits sociaux d'actionnaire.
- Suite à l'acceptation de l'initiative Minder, Ethos Services va étendre ses services en matière d'analyses d'assemblées générales d'actionnaires. Il est notamment prévu l'élargissement progressif de l'univers d'analyses à l'ensemble des sociétés comprises dans l'indice SPI, ainsi que le développement d'une plateforme clients accessible sur internet.
- Le fonds « Ethos Equities CH Mid & Small » sera également ouvert aux personnes privées à partir de l'automne prochain. Ce fonds géré par Vontobel avec des ratings extra financiers fournis par Ethos Services dégage une surperformance par rapport à l'indice de référence depuis son lancement en 2004.
- La part du chiffre d'affaires dépendant de la gestion de fortune a continué à se réduire en 2012 (64% du total des revenus) au profit des revenus provenant des activités de conseil. Ainsi, les revenus d'Ethos seront à l'avenir moins dépendants de l'évolution boursière.
- Le nombre de contrats d'analyse des assemblées générales et celui des membres du programme de dialogue avec les sociétés suisses (Ethos Engagement Pool) ont fortement progressé en 2012.
- La Fondation Ethos va pouvoir recevoir cette année un dividende de CHF 70'000 de la société Ethos Services qui a dégagé elle-même un bénéfice de CHF 153'000. Les fonds propres consolidés s'élèvent à CHF 1,9 million à fin 2012, en légère hausse par rapport à l'année précédente.

Le Directeur présente Olivier Gros qui vient de rejoindre Ethos en qualité Senior Client Relationship Manager responsable pour la Suisse romande.

2.2 Prise de connaissance du rapport de l'organe de contrôle

L'Assemblée générale prend connaissance du rapport de l'organe de contrôle qui figure aux pages 27 à 29 du rapport annuel. Aucune remarque n'est formulée.

2.3 Recommandation concernant l'approbation du rapport annuel 2012

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver le rapport annuel 2012.

2.4 Recommandation concernant le système de rémunérations des instances dirigeantes

Les indications concernant le système de rémunérations figurent dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du rapport annuel. Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver le système de rémunérations présenté dans le rapport annuel 2012.

2.5 Recommandation concernant l'approbation des comptes 2012

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver les comptes 2012.

2.6 Recommandation concernant la répartition du résultat (selon proposition de la page 26 du rapport annuel)

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver la répartition proposée du résultat.

3. Election des membres du Conseil de fondation

3.1 Nominations par les deux caisses fondatrices

Conformément à l'article 8 des statuts, les deux institutions fondatrices (CIA, Genève et CPPIC, Genève) disposent chacune d'un représentant au sein du Conseil de fondation.

L'assemblée générale prend connaissance de la nomination par les deux caisses fondatrices de Messieurs Pierre-André Dumont (CIA) et Jean Rémy Roulet (CPPIC) en tant que membres du Conseil de fondation.

3.2 Réélections

Le Président présente les candidats proposés pour réélection au Conseil de fondation pour un mandat d'une année. Il s'agit de Madame Françoise Bruderer Thom et de Messieurs Kaspar Müller, Hanspeter Uster et Jacques Zwahlen. La présidence continuera à être assurée par Monsieur Kaspar Müller et la Vice-présidence par Monsieur Jacques Zwahlen.

Chaque candidat fait l'objet d'un vote individuel. Pour la réélection du Président, c'est le Vice-président qui prend la présidence de l'assemblée.

Vote : L'Assemblée générale recommande à l'unanimité la réélection de Madame Françoise Bruderer Thom et de Messieurs Kaspar Müller, Jacques Zwahlen et Hanspeter Uster pour un mandat d'une année.

4. Election de l'organe de contrôle

Le Conseil de fondation recommande à l'assemblée générale d'approuver la réélection de PricewaterhouseCoopers SA comme organe de contrôle pour un mandat d'une année.

Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver la réélection de PricewaterhouseCoopers en tant qu'organe de révision pour un mandat d'une année.

5. Divers

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

Clôture de l'assemblée générale

Le Président annonce que la date de la prochaine assemblée générale est fixée au 12 juin 2014. Il clôt l'assemblée à 10h30 et convie tous les participants à la visite guidée de la centrale énergétique de Forsthaus, ainsi qu'au repas qui suivra.